

# AGENT SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE - TSAE

	Durée de la formation <b>5 jours</b>
	Nombre de Stagiaires <b>12</b>
	Cible <b>Agent affecté à la TSAE « Agent Sécurité Electrique »</b>
	Rythme de formation <b>Théorie + Pratique</b>
	Type de formation <b>Présentiel</b>
	Tarif <b>1 650 € HT par personne 10 890 € HT la session (min 7-max 12)</b>

## AGENT SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE - TSAE

Cette formation intègre les connaissances spécifiques auxquelles vous devez satisfaire pour répondre aux exigences de la TSAE - Tâche de Sécurité Autre qu'Essentielle, fixées par SNCF Réseau pour gérer les installations d'énergie de traction électrique.

**NOTE DE SATISFACTION (2025) : 4,1/5**

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, vous serez en capacité de :

- Exercer les missions d'Agent Sécurité Électrique.

### PRÉ-REQUIS

- Être titulaire de l'attestation de formation de la formation de base « Agent MouVement (AMV) ».
- Connaître les principes du RRG 00474 (OP 00474) .
- Maîtriser les risques liés à la traction électrique (OP 0491).

### PROGRAMME

- Utiliser la consigne bleue et lire un schéma de traction électrique.
- Définir une circulation électrique.
- Décrire le service de la traction électrique.
- Prendre et remettre le service de la traction électrique.
- Maîtriser la procédure de consignation C d'un élément de caténaire secondaire.
- Maîtriser la procédure de réalimentation en secours.
- Prendre les mesures liées aux circulations électriques.
- Appliquer les procédures liées aux incidents de traction électrique.

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Formation en salle.
- Mise en pratique des connaissances lors de travaux pratiques.

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

**SATISFACTION** : À la fin de chaque formation, un questionnaire de satisfaction est remis à chaque stagiaire.  
**CONNAISSANCES** : Une évaluation de niveau 2 est effectuée en fin de formation sous forme de test (oral), selon le respect de la grille SAMI.

**POUR NOUS CONTACTER :**  
[formation.relationsclients@reseau.sncf.fr](mailto:formation.relationsclients@reseau.sncf.fr)